Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260128-DB202607-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12

Date de convocation : 23 janvier 2026

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Gilles MOLAC, Baptiste DANION, Marie-Thérèse NÉDÉLEC, Marc BALAYER

Excusés : Mme Monique BESCOU (excusée), M. Jérôme KERSALÉ (pouvoir à B. DANION), M. Hervé GUILLOU (pouvoir à G. MOLAC)

Secrétaire de séance : Emmanuel CAPITAINE

DB2026-07

ADHÉSION AU DISPOSITIF DE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ÉNERGIE POUR LE PROGRAMME CEE COUP DE POUCE « CHAUFFAGE DES BATIMENTS RÉSIDENTIELS, COLLECTIFS ET TERTIAIRES » DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES ET D'ÉQUIPEMENT DU FINISTÈRE – SALLE DE PENTREZ – SDEF

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

VU le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

VU l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

VU la convention jointe en annexe,

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Saint-Nic de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

Le premier adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) est signataire de la charte « Certificat d'économie d'énergie - Coup de pouce chauffage des bâtiments résidentiels, collectifs et tertiaires ».

Aussi, dans le cadre du remplacement de la chaudière fioul de la salle de Pentrez située à Kervengard, il est possible de signer une convention avec le SDEF pour valider et valoriser les certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur biens propres, dans le cadre du dispositif de regroupement prévu à l'article L.221-7 du Code de l'énergie.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260128-DB202607-DE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention proposée entre le SDEF et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer et à exécuter la Convention entre le SDEF et la Commune d'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie pour le programme CEE coup de pouce « chauffage des bâtiments résidentiels, collectifs et tertiaires », ainsi que tous documents liés.

Pour extrait certifié conforme à l'original
La Maire,

Annie KERHASCOËT

